



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Indemnisation

Question écrite n° 64578

Texte de la question

M Gilbert Millet interroge M le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique sur la préoccupation de la transparence concernant l'utilisation des dons et crédits divers pour les départements récemment sinistrés. En effet, certains dons de solidarité qui ont été remis directement pour les victimes pourraient être utilisés en complément des crédits d'aménagement d'urbanisme et des routes, ce qui ne serait pas juste. Il lui demande les mesures qu'il entend prendre dans ce cas précis, mais aussi plus généralement, pour que tous les intéressés aient une connaissance au niveau des départements et des communes de l'origine des sommes, leur montant et l'affectation qui en est donnée.

Texte de la réponse

Reponse. - Dans un communiqué du 3 novembre 1992, le Premier ministre a annoncé le dispositif d'aide et d'indemnisation mis en œuvre à la suite des inondations survenues à la fin du mois de septembre 1992 dans le Sud de la France. La très grande majorité des dons de solidarité a été confiée par les donateurs à diverses associations et à des organisations caritatives ou à vocation humanitaire qui ont reparti les sommes reçues selon leurs critères propres. Les dons privés versés au Trésor public s'élèvent à 1 655 075 francs, somme versée sur le « fonds de secours aux victimes de sinistres et calamités », complétant les crédits d'État dont le fonds a été doté. En outre, un don de 100 000 ECU a été remis par la Banque européenne d'investissement. Ces sommes qui représentent un total de 24 MF ont été réparties entre les préfets des départements sinistrés ; exclusivement réservées aux victimes des inondations, elles ne peuvent en aucun cas être utilisées à des dépenses d'urbanisme et de réparation de voirie, pour lesquelles des crédits ont été prévus par ailleurs. Un bilan complet de la mise en œuvre du dispositif d'aide et d'indemnisation doit être fait tout prochainement.

Données clés

Auteur : [M. Millet Gilbert](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64578

Rubrique : Risques naturels

Ministère interrogé : intérieur et sécurité publique

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 1992, page 5380